

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DE LA COMMISSION SYNDICALE  
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-32

Séance du MERCREDI 23 AOUT 2017

Préfecture Des  
Hautes-Pyrénées

07 SEP. 2017

ARRIVÉE

<b>Date de la convocation</b>		
16/08/2017		
<b>Date de l'affichage</b>		
16/08/2017		
<b>Nombre de conseillers</b>		
En exercice	Présents	Représentés
12	8	0

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois aout à dix heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

**Présents :**

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Marianne SARTHOU  
MM. John BOGAERTS - Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON

**Absent excusé :**

M. Xavier MACIAS

**Secrétaire de séance :** M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**RESTRUCTURATION-REHABILITATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU : DESIGNATION DU TITULAIRE DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE DESAMIANTAGE AVANT TRAVAUX**

Le Président indique que le diagnostic amiante avant travaux réalisé sur le refuge en 2016 par la société AB-diagnosics a révélé la présence de matériaux contenant de l'amiante, principalement en plafond de l'arrière cuisine et dans quelques réseaux d'évacuation des eaux usées et un conduit de fumée désaffecté de la partie Marcadau ; ces ouvrages devant être démolis dans le cadre du projet de restructuration-réhabilitation, il y a lieu de les déposer avant.

En accord avec les gardiens du refuge, ces travaux sont envisagés au cours du mois d'octobre, pour une durée de 2 à 3 semaines, le refuge sera fermé au public durant ces travaux.

Compte-tenu de l'évaluation de cette prestation estimée à 60 000 € HT, de l'importance des frais de déplacements induits par l'éloignement du projet, et du nombre restreint d'entreprises agréées pour ces travaux, la mise en concurrence a été faite sans publicité préalable, directement auprès de 4 prestataires implantés dans un rayon proche dans et hors département :

- ACCHiNi à Maubourguet 65700,
- SOGEP à Adé 65100
- ARLA à Idaux-Mendy 64130
- BERNADET à Grenade-sur-Adour 40270

La date limite de remise des offres a été fixée au 10 Août à 12 H 00.

Trois offres ont été reçues :

- ACCHiNi pour un montant de 44 961 € HT
- SOGEP pour un montant de 58 000 € HT
- ARLA pour un montant de 109 189 € HT

Après analyse des offres et en application des critères du règlement de consultation l'offre mieux-disante est celle présentée par la société ACCHiNi pour un montant de 44 961,00 € HT

Sur proposition du Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE**

- **de retenir** l'offre de la société ACCHiNi pour un montant de 44 961,00 HT pour effectuer les travaux de désamiantage avant travaux de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets,
- **d'autoriser le Président** à signer le marché afférent et l'ensemble des documents nécessaires ;
  - **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

